

TERRE DES SCIENCES

TARIFS 2023

TARIFS

ADHÉSION EN PAYS DE LA LOIRE	NORMAL	OCCE 49 et 85
Ecoles ou associations sans salariés	36 €	26 €
Collèges/Lycées ou associations avec salariés	62 €	46 €
Collectivités territoriales		
<i>Moins de 3000 habitants</i>	51 €	
<i>3001 à 10 000 habitants</i>	93 €	
<i>10 001 à 50 000 habitants</i>	155 €	
<i>50 001 habitants et plus</i>	206 €	
Structures administratives publiques (GIP, EPIC...)	103 €	
Particuliers	24 €	

ANIMATIONS (HORS ECOLE DE L'ADN)

Intervention (€/h)		
<i>Ecoles ou associations sans salariés</i>		33 €
<i>Collèges/Lycées ou associations avec salariés</i>		36 €
<i>Autres</i>		41 €
Préparation (€/h)		21 €
Temps de déplacement (€/h) (des frais kilométriques sont à prévoir)		16 €

ANIMATIONS ÉCOLE DE L'ADN (EADN)

	PdL	Hors PdL
Ateliers pour les scolaires (dont BTS)		
1/2 journée (€/atelier) à l'EADN ou en itinérance ⁽²⁾ jusqu'à 20 élèves	87 €	
en itinérance ⁽²⁾ de 21 à 24 élèves	101 €	
Journée (€/atelier) à l'EADN ou en itinérance ⁽²⁾ jusqu'à 20 élèves	158 €	
en itinérance ⁽²⁾ de 21 à 24 élèves	174 €	
Atelier grand public en inscription individuelle		
1/2 journée (€/personne - min 12 personnes)	8 €	
1 journée (€/personne - min 12 personnes)	13 €	
Formation professionnelle ⁽³⁾		
Formation pratique (€/heure/groupe de 8 à 12 pers)	361 €	
Formation théorique (€/heure/groupe de 8 à 12 pers)	288 €	
Location malette «De la mutation à la pathologie»		
1 atelier 73 €	2 ateliers 137 €	3 ateliers 196 €
		4 ateliers 252 €

FORMATION⁽³⁾/INGÉNIERIE

Formation enseignants, animateurs, médiateurs culturels (€/h/groupe 14 à 18 pers)	57 €
Formation étudiants (€/h/groupe de 14 à 18 pers)	129 €
Expertise (€/1/2 journée)	258 €

(1) Coût d'animation à prévoir

(2) en itinérance des frais de préparation de 158,00 € sont à prévoir + frais kilométriques 0,37 €/km

Les tarifs EADN comprennent la fourniture de tous les matériels, réactifs et documents pédagogiques nécessaires à la bonne réalisation des ateliers.

(3) Activité enregistrée sous le numéro 52 49 03195 49
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

Tarifs votés en Assemblée Générale du 7 juin 2022.
L'association est non assujettie à la TVA.

Ces tarifs peuvent être sujets à évolution.